



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

gendarmerie et police

Question écrite n° 1241

Texte de la question

M. Gilbert Collard attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les graves troubles à l'ordre public causés par certains jeunes dans la commune du Grau-du-Roi. Ces troubles répétés sont occasionnés par des éléments incontrôlés, livrés à eux-mêmes, bénéficiant d'un billet Nîmes-Le-Grau-du-Roi à un euro, billet très largement subventionné par le conseil régional du Languedoc-Roussillon. Cette année, ces navettes circulent depuis le 2 juin 2012 et certains de leurs passagers multiplient les incivilités, au point que la police ferroviaire doit être constamment présente. À l'arrivée du train, la présence de plusieurs gendarmes est nécessaire, ce qui les rend indisponibles pour les autres missions qui leur sont imparties. La population et en premier les commerçants, se plaignent de subir grossièretés, vols, violences et, d'une manière générale, une ambiance d'agressivité. Les plaintes sont rares par crainte des représailles. Ces désordres débutent chaque jour vers 14 heures et ils culminent chaque samedi après-midi. Les riverains ainsi que les commerçants ont multiplié les pétitions. Certains commerçants, qui sont souvent amenés à baisser leur rideau, subissent une perte de chiffre d'affaires très significative. Par ailleurs, ces désordres ternissent l'image de ce grand port de plaisance, celle des communes environnantes et plus généralement, de notre attractivité touristique. Il le remercie, sans doute déjà averti par la préfecture du Gard, de bien vouloir lui indiquer s'il compte renforcer rapidement les effectifs des forces de l'ordre et prendre toutes mesures administratives ressortant de sa compétence.

Texte de la réponse

Afin de favoriser l'accès de tous aux loisirs, le conseil régional du Languedoc-Roussillon a pris l'initiative, le 2 juillet 2011, de mettre en place une navette ferroviaire au tarif d'un euro sur la ligne Nîmes - le Grau-du-Roi. Cette initiative a généré des flux de voyageurs supplémentaires, 110 000 personnes ayant profité de cet avantage dès l'année de mise en place. Les incidents relevés dans les trains en 2011 étaient en grande partie liés à une offre capacitaire insuffisante. La SNCF, ainsi que le conseil régional ont pallié cette difficulté, permettant ainsi une évolution favorable de la situation. La tarification spéciale a de ce fait pu être reconduite. Dès l'instauration de l'offre de transport, le groupement de gendarmerie départementale du Gard a adapté son dispositif et développé des modes d'action spécifiques afin de garantir la tranquillité des voyageurs et de prendre en compte le flux de trafic supplémentaire généré. Ainsi, des militaires de la gendarmerie sont engagés régulièrement à l'arrivée des trains les plus sensibles en gare du Grau-du-Roi ainsi que sur le trajet entre la gare et la plage la plus proche. Ce dispositif est renforcé, dès le début de la période estivale, par un détachement de sécurité et d'intervention constitué de gendarmes mobiles. Ces militaires interviennent plusieurs fois par jour en gare à l'arrivée des voyageurs pour s'y assurer du bon ordre. En outre, les militaires de la brigade de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ) assurent une présence, tant en gare qu'à bord des trains, pour prévenir les incivilités. Enfin, des patrouilles, notamment en VTT, sont réalisées quotidiennement au centre-ville et prennent attache avec les commerçants à cette occasion. L'action de la gendarmerie s'inscrit en coordination avec l'ensemble des acteurs concourant à la sécurité tels que la Brigade des Chemins de Fer Zonale Sud, dépendant du Service National de la Police Ferroviaire, la Surveillance Générale de la SNCF, la police municipale et le Service Départemental d'Incendie et de Secours, au travers notamment d'exercices conjoints. La gendarmerie

est donc particulièrement mobilisée pour lutter contre les incivilités commises à bord des navettes à un euro et dans la commune du Grau-du-Roi. Elle y engage des moyens très substantiels et développe des modes d'action spécifiques innovants.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Collard](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1241

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juillet 2012](#), page 4395

Réponse publiée au JO le : [10 septembre 2013](#), page 9486